BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2799

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE-SUR-MER

Ventes et cessions

500 777 156 RCS Boulogne-sur-Mer.
OPALE EXPERTISES IMMOBILIERES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 80, Avenue John Kennedy, 62200 Boulogne-sur-Mer.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 16 septembre 2026, la société ETI-DIAG et la société OPALE EXPERTISES IMMOBILIERES ont signé un projet de fusion aux termes duquel la société OPALE EXPERTISES IMMOBILIERES transmettrait, à titre de fusion, à la société ETI-DIAG l'ensemble de son patrimoine. Sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société OPALE EXPERTISES IMMOBILIERES ferait apport à la société ETI-DIAG de la totalité de son actif, soit 499.260,74 €, à charge de la totalité de son passif, soit 363.405,77 €. L'actif net transmis s'élèverait à 135.854,97 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 1er janvier 2026, les opérations réalisées par la société OPALE EXPERTISES IMMOBILIERES depuis cette date devant être considérées comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la société ETI-DIAG. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apport retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. La société GOTAMM, société civile au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé à SAINGHIN-EN-MELANTOIS (59262) 181 Rue Armel Marsy, immatriculée sous le numéro 901.134.577 au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, société mère détenant la totalité des parts sociales représentant la totalité du capital social de la société ETI-DIAG, société absorbante, et la totalité des actions représentant la totalité du capital social de la société OPALE EXPERTISES IMMOBILIERES, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La société OPALE EXPERTISES IMMOBILIERES sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 29 octobre 2026. Les créanciers des sociétés absorbante et absorbée dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE le 16 septembre 2026 pour la société absorbante et au Greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE-SUR-MER le 17 septembre 2026 pour la société absorbée..